



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 26 mars 2014 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant et maire de Très-Saint-Rédempteur, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, le représentant de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Sylvain Lemire, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Hans Jr Gruenwald, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le représentant de Saint-Zotique, Patrice Hovington, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents monsieur le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Sont absents monsieur Ed Prévost, maire d'Hudson, et madame Marie-Claude Nichols, préfet.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET SUPPLÉANT, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet suppléant souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

14-03-26-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 32.

Proposition adoptée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-03-26-02

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en mettant le point 6.3. « Rapport du directeur général sur l'état des finances » après le point 3.2. « Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2014 : adoption », le point 13.1. « Vaudreuil-Dorion : projets Terre-Maires, médiation culturelle avec le ministère, Portail culturel » après le point 5.4.1. « Projet Terre-Maires : suivi » et en ajoutant un point 9.2.2. « Écocentre » et un point 14.2. « Lettre aux partis pour la campagne provinciale ».

Proposition adoptée.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil. Monsieur Guy Pilon informe les membres de la rencontre avec les représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le dossier de la ville de Saint-Lazare. Ce dossier fut le premier traité par les membres de la commission de la CMM.

#### 3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2014 : ADOPTION

14-03-26-03

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 26 février 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 6.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Nadine Ethier, directrice des opérations à la MRC, pour présenter le rapport sur l'état des finances aux membres. Ce rapport est déposé aux 3 mois. Madame Ethier explique le document, notamment la partie relative à l'état d'avancement des projets.

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

#### 4.1. PRÉSENTATION DU PROJET « LA GRANDE BOUCLE DES TROIS-LACS » PAR MESDAMES FRANCINE ST-DENIS ET GENEVIÈVE LABEL

Monsieur le préfet suppléant accueille mesdames Francine St-Denis et Geneviève Label qui présentent aux membres « La grande boucle des Trois-Lacs », 1<sup>re</sup> édition. Elles donnent l'adresse du site Internet ([www.lagrandeboucle.ca](http://www.lagrandeboucle.ca)) et expliquent la mission qui est de promouvoir de saines habitudes de vie et faire pédaler les Vaudreuil-Soulangeois dans leur belle région en offrant 3 parcours (20, 60 et 135 km).

L'atteinte de ces objectifs permettra de procéder à l'achat de vélos, par l'entremise de l'organisme du Zèbre Rouge, et soutenir des projets structurants d'activités physiques dans les écoles afin de faire bouger les élèves de la Commission scolaire des Trois-Lacs.

Il faut aviser les municipalités des circuits et des besoins en points d'eau entre la municipalité de Sainte-Marthe et la ville de Coteau-du-Lac.

### 5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

#### 5.1. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 24 FÉVRIER 2014

Monsieur Marc Roy, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-03-26-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Sylvain Lemire** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité publique du 24 février 2014.

Proposition adoptée.

#### 5.2. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 12 MARS 2014

Monsieur Jean A. Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-03-26-05

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 12 mars 2014.

Proposition adoptée.

#### 5.3. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 5 MARS 2014

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

#### 5.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU « CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES » DU 24 MARS 2014

Monsieur Claude Pilon, vice-président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-03-26-06

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'adopter** le compte rendu du conseil d'administration du « Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges » du 24 mars 2014.

Proposition adoptée.

##### 5.4.1. PROJET TERRE-MAIRES : SUIVI

Monsieur le directeur général fait un suivi concernant le projet Terre-Maires. Il informe les membres qu'il y a un catalogue d'artistes. Des informations complémentaires suivront sous peu.



**Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges**

**13.1. VAUDREUIL-DORION : PROJETS TERRE-MAIRES, MÉDIATION CULTURELLE  
AVEC LE MINISTÈRE, PORTAIL CULTUREL**

Le directeur général informe les membres que la Ville de Vaudreuil-Dorion voudrait participer au projet Terre-Maires, à la médiation culturelle avec le ministère ainsi qu'au Portail culturel.

14-03-26-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'accepter** la Ville de Vaudreuil-Dorion en travail de partenariat dans les projets Terre-Maires, la médiation culturelle avec le ministère ainsi qu'au Portail culturel.

Proposition adoptée.

**5.5. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ DU 17 MARS 2014**

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-03-26-08

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de la ruralité du 17 mars 2014.

Proposition adoptée.

**5.5.1. PACTE RURAL 2 – 13<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS – RÉSULTATS : OCTROI DE  
SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse suite à l'appel de projets se terminant le 28 février 2014 (13<sup>e</sup> appel de projets);

CONSIDÉRANT QUE cet appel de projets est le dernier du Pacte rural 2 (2007-2014) qui prend fin le 31 mars 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-09

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'approuver** les projets suivants aux fins de subvention dans le cadre du treizième (13<sup>e</sup>) appel de projets du Pacte rural 2, selon les montants indiqués et sous condition de recevoir le versement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) tel que défini dans le protocole :

	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	<b>Municipalité de Sainte-Marthe</b>	Projet de mobilisation jeunesse autour de l'aménagement d'un pavillon d'animation et de présentations extérieures dans l'arboretum	43 493 \$
2	<b>CLD, CDC et CSUR (CDC fiduciaire)</b>	Création d'une équipe de mobilisation locale pour les communautés rurales	150 000 \$*
3	<b>Table des agents de développement rural de la Montérégie (Conseil Économique du Haut-Richelieu (CLD) – fiduciaire)</b>	3 <sup>e</sup> Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie	2 000 \$
<b>TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS</b>			<b>195 493 \$</b>

\* 43 782 \$ dès maintenant, 106 218 \$ si disponibilité de fonds supplémentaires du Pacte rural 2 advenant l'abandon de certains projets ou la réduction de leurs coûts.

Proposition adoptée.



**Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges**

**5.5.2. PACTE RURAL 2 – 13<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS : MODIFICATIONS À L'OCTROI DE SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT les projets soumis et acceptés dans le cadre du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs doivent remettre à la fin de leur projet une reddition de compte démontrant les sources de revenus et les dépenses encourues;

CONSIDÉRANT QUE certains projets ont demandé un investissement moins important du Pacte rural 2 (2007-2014);

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'approuver** les modifications suivantes aux demandes des subventions octroyées dans le cadre du Pacte rural 2, selon les montants indiqués :

	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)	MONTANT RÉVISÉ (\$)
1	<b>Les Amis de la pointe (appel 1)</b>	L'Art Naturel	9 500,00 \$	0,00 \$
2	<b>Municipalité Pointe-des-Cascades (appel 2)</b>	Arrimage de la Route verte	43 000,00 \$	6 300,00 \$
3	<b>La demeure de mon enfant (appel 3)</b>	La demeure de mon enfant	20 000,00 \$	0,00 \$
4	<b>Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton (appel 5)</b>	Réaménagement du presbytère en immeuble communautaire multiservice	30 000,00 \$	0,00 \$
5	<b>Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin (appel 5)</b>	Fête des Morts	30 000,00 \$	0,00 \$
6	<b>Sport et activité physique Vaudreuil-Soulanges (appel 5)</b>	Programme de formation des ressources humaines en sport et en activité physique	25 000,00 \$	18 750,00 \$
7	<b>Arc-en-Ciel (appel 6)</b>	Extension du réseau de services en milieu rural	32 500,00 \$	24 375,00 \$
8	<b>Municipalité de Pointe-Fortune (appel 6)</b>	Consolidation du pavillon d'accueil	12 000,00 \$	0,00 \$
9	<b>Réseau des aidants naturels de Vaudreuil-Soulanges (appel 6)</b>	Programme de formation pour les aidants naturels	2 800,00 \$	2 100,00 \$
10	<b>Municipalité Pointe-des-Cascades (appel 7)</b>	Démarche de planification stratégique	10 000,00 \$	7 500,00 \$
11	<b>Municipalité de Saint-Polycarpe (appel 8)</b>	L'esplanade des aînés	11 200,00 \$	0,00 \$

Proposition adoptée.

**5.6. COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 28 FÉVRIER ET DU 18 MARS 2014**

Monsieur Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-03-26-11

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** les comptes rendus des comités de diversification et de développement du 28 février et du 18 mars 2014.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

Monsieur Bousez rajoute que tous les fonds ont été utilisés, donc l'objectif a été atteint.

### 5.6.1. FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ : AUTORISATION DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT le plan de diversification et de développement de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations du sous-comité du comité de diversification et de développement à la suite de la rencontre du 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) suite aux recommandations du sous-comité;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-12

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu d'autoriser les projets suivants aux fins de subvention dans le cadre de la quatrième (4<sup>e</sup>) et de la cinquième (5<sup>e</sup>) année du protocole de diversification et de développement du territoire hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon les montants indiqués et sous condition de recevoir le versement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) tel que défini dans le protocole :

	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	<b>Municipalité des Coteaux</b>	Création d'un projet de navettes fluviales reliant la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la municipalité des Coteaux	30 000 \$
2	<b>CLD Vaudreuil-Soulanges</b>	Accompagnement professionnel pour l'analyse de l'armature commerciale de Vaudreuil-Soulanges et l'établissement de stratégies de développement	20 400 \$
3	<b>CLD Vaudreuil-Soulanges</b>	Réalisation du Sommet économique 2014	35 000 \$
4	<b>Agroparc Pont-Château</b>	Consolidation du site pour sa vocation équestre	100 000 \$
5	<b>Comité de diversification et de développement (CLD fiduciaire)</b>	Promotion des résultats du plan de diversification et de développement	7 210 \$
<b>TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS</b>			<b>192 210 \$</b>

Proposition adoptée.

### 5.7. TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 18 MARS 2014

Madame Denise Godin Dostie, membre de la Table, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-03-26-13

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le compte rendu de la Table territoriale sur la politique de développement social durable du 18 mars 2014.

Proposition adoptée.

#### 5.7.1. PROJET PARCOURS DE LA PERSÉVÉRANCE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa politique de développement social adoptée en 2013, la Ville de Pincourt s'est engagée dans une démarche visant à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens et citoyennes de tous âges et de toutes conditions ainsi qu'à favoriser le développement d'une communauté solidaire;



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif d'accrocher les jeunes à risque de décrochage de l'école secondaire du Chêne bleu à leur milieu scolaire en les accompagnant dans la conception d'un parcours à obstacles où pourra s'entraîner l'ensemble des élèves ainsi les membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par la Ville de Pincourt cadre avec l'un des six (6) objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011, soit renforcer la concertation et l'intervention partenariale entre les acteurs économiques, institutionnels et sociocommunautaires autour de l'objectif d'accroître la persévérance scolaire et la qualification des jeunes de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé cadre avec les cinq (5) priorités d'actions qui figurent au plan d'action en réussite éducative et sociale adopté par le conseil de la MRC en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pincourt demande à la Conférence régionale des élus (CRÉ) un financement de quatre-vingt-deux-mille-huit-cent-trente-huit dollars (82 838 \$) pour le projet, pris à même les sommes du fonds du Comité sur l'entente en réussite éducative et sociale (CÉRES);

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise sur le projet par la Table territoriale sur la Politique de développement social durable du 18 mars 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-14

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'appuyer** la Ville de Pincourt pour le financement du projet « Parcours de la persévérance » auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

### 5.7.2. PROJET DE CRÉATION D'UNE ENTREPRISE ADAPTÉE DANS VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT le partenariat entre P.E.H.D.A.A (Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'apprentissage ou d'adaptation), qui est une association à but non lucratif qui a pour mission de soutenir parents et tuteurs de personnes ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle, et Réseaux Emploi Entrepreneurship, qui est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'intervenir dans les domaines de l'employabilité et de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE leurs missions respectives cadrent avec la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer une entreprise adaptée offrant des services de nettoyage, désinfection, ajustements et réparations mineures pour différents équipements et produits, et ce, en fournissant des emplois à des personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une déficience physique ou sensorielle ou psychique;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par P.E.H.D.A.A. et RÉSEAUX EMPLOI ENTREPRENEURSHIP cadre avec l'un des six (6) objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011, soit soutenir le développement de pratiques et de politiques soucieuses de renforcer l'accessibilité aux services offerts sur le territoire pour les populations les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE le projet est soutenu par la Table de concertation sur l'employabilité des personnes handicapées de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande à la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent un financement de cent-vingt-cinq-mille dollars (125 000 \$) pour le projet, pris à même les sommes du fonds ATI de Solidarité et d'inclusion sociale;



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QU'une recommandation du projet a été émise par la Table territoriale sur la Politique de développement social durable du 18 mars 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-15

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'appuyer** la demande de financement du projet de création d'une entreprise adaptée dans Vaudreuil-Soulanges auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

### 5.7.3. FORUM SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE 2014

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre sa Politique de développement social durable adoptée en 2008, la MRC s'est donné pour mission d'agir localement et régionalement afin de soutenir et développer le partenariat dans l'objectif de favoriser l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens et le mieux des collectivités de Vaudreuil-Soulanges, et ce, dans une perspective intégrée et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet de forum sur la Politique de développement social durable vise à réunir l'ensemble des partenaires du développement social pour promouvoir la mobilisation et la mise en œuvre d'actions concertées sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les six (6) objectifs prioritaires en développement social durable retenus par le conseil de la MRC en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande à la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent un financement de huit-mille dollars (8 000 \$) pour le projet, pris à même les sommes du fonds ATI de Solidarité et d'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation du projet a été émise par la Table territoriale sur la Politique de développement social durable du 18 mars 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-16

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'appuyer** la demande de financement du projet de Forum sur la Politique de développement social durable 2014 auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

## 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 6.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

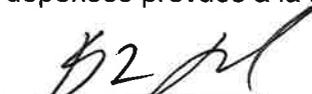
#### 6.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Monsieur le directeur général apporte une petite précision quant à la liste.

14-03-26-17

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-03-26.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-03-26, le tout en fonction du budget adopté ».

  
Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 6.2. GREFFE ET LÉGISLATION

#### 6.2.1. TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC : ENTÉRINEMENT

14-03-26-18

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'entériner** la décision du comité administratif du 19 mars en choisissant le scénario B pour la table des directeurs généraux de la MRC.

Proposition adoptée.

#### 6.2.2. TABLEAU DES COMITÉS DE LA MRC : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une table;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du 19 mars 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-19

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'entériner** la formation d'une table en environnement :

##### Mandat :

La table en environnement a comme principal mandat d'étudier les questions ayant trait à l'environnement.

##### Composition :

Les membres de cette table sont :

- Mme Marie-Claude Nichols, préfet de la MRC et mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux.

Les membres de la table peuvent inviter à participer à leurs discussions toute personne pouvant faire avancer les problématiques ou les scénarios retenus par la table.

##### Secrétaire :

M. Guy-Lin Beaudoin agit à titre de secrétaire de la table.

Proposition adoptée.

#### 6.2.3. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : INFORMATION

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) informant la MRC du délai de prolongation jusqu'au 31 juillet 2014 et qu'il y a possibilité d'un autre délai jusqu'au 31 décembre 2014.

Monsieur le directeur général rappelle que la MRC avait jusqu'au 12 mars 2014 pour adopter un règlement de concordance, soit un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, aux fins d'assurer sa conformité au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Après analyse de la correspondance du MAMROT, il est maintenu d'envoyer la résolution numéro 14-02-26-07 pour demander un délai jusqu'au 30 septembre 2014.

Malgré les demandes de délai, les municipalités locales concernées doivent enclencher leur processus de conformité réglementaire au schéma d'aménagement révisé modifié afin d'être conformes dans les délais.

Pour respecter l'ensemble des délais, une rencontre aura lieu avec les directeurs généraux en mai, et une seconde rencontre se tiendra en juin avec le personnel technique des municipalités.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 6.2.4. SITES DE TÉLÉCOMMUNICATION RADIO INCENDIE : OCTROI DE CONTRATS

#### MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le mandat de maintenir le réseau de télécommunication sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux est propriétaire du bâtiment de la tour de télécommunication située au 170, rue Royale à Les Coteaux;

CONSIDÉRANT la fiabilité de ce site depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-20

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer une entente entre la MRC et la Municipalité des Coteaux pour l'utilisation d'une partie d'un terrain et d'un espace à l'intérieur du bâtiment situé au 170, rue Royale à Les Coteaux, pour un montant de deux-mille-six-cent-quarante dollars (2 640 \$) par année, et ce, pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Proposition adoptée.

#### SITE RELAI VILLE DE PINCOURT

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le mandat de maintenir le réseau de télécommunication sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pincourt est propriétaire du bâtiment situé au 701, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt;

CONSIDÉRANT QUE ce site est le relai primaire entre les communications radio incendie de la MRC et le centre de répartition CAUCA (9-1-1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pincourt a optimisé la fiabilité de ce site au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-21

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer une entente entre la MRC et la Ville de Pincourt pour la location d'un emplacement dans la caserne située au 701, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt pour un montant de trois-mille-neuf-cent-soixante dollars (3 960 \$) pour la première année et de quatre-mille-vingt dollars (4 020 \$) pour la deuxième année, et ce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Proposition adoptée.

#### SITE D'ANTENNE VILLE DE PINCOURT

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le mandat de maintenir le réseau de télécommunication sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pincourt occupe un abri situé au 14, rue Huot à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT la fiabilité de ce site depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

14-03-26-22

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer une entente entre la MRC et la Ville de Pincourt pour l'utilisation d'un emplacement à l'intérieur de l'abri occupé par la Ville situé au 14, rue Huot à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour un montant de trois-mille-neuf-cent-soixante dollars (3 960 \$) pour la première année et de quatre-mille-vingt dollars (4 020 \$) pour la deuxième année, et ce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Proposition adoptée.

### 6.2.5. RÈGLEMENT NUMÉRO 222 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL AU COMITÉ ADMINISTRATIF : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Claude Pilon** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 222 sur la délégation de pouvoir du conseil au comité administratif** ».

### 6.2.6. JUGE DE PAIX FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE CM-2 : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la loi permet à un juge de paix d'exercer les pouvoirs qui sont conférés à un juge dans le cadre de l'instruction de poursuites par défaut en vertu de la section II du chapitre VI du Code de procédure pénale et de rendre jugement à leur égard en vertu de la section I.1 du chapitre VII de ce code;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a la compétence de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'importance de nommer un juge de paix fonctionnaire à la cour municipale régionale afin d'instruire les poursuites par défaut comme la loi le permet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 158 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 158 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, l'arrêté ministériel peut conférer au juge de paix compétence sur tout le territoire du Québec ou sur les districts judiciaires ou les territoires qu'il indique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 158 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, les juges de paix exercent leurs fonctions auprès de la Cour supérieure et de la Cour du Québec d'une part, ou auprès d'une cour municipale, selon ce qu'indique l'arrêté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 160 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, les juges de paix fonctionnaires n'exercent que les attributions déterminées à l'annexe IV, selon la catégorie qui leur est attribuée dans leur acte de nomination;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Lajeunesse-Brochu détient un diplôme d'études collégiales en technique juridique du collège O'Sullivan depuis mai 2011;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-23

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **adresse** une demande écrite et formelle au ministre de la Justice du Québec afin qu'il procède à la nomination de madame Julie Lajeunesse-Brochu à titre de juge de paix fonctionnaire CM-2 à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges du district de Beauharnois;

**que** la demande adressée au ministre de la Justice du Québec **précise** que les attributions du juge de paix fonctionnaire de la cour municipale soient conformes à la catégorie 2 du paragraphe 2 de l'annexe IV de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 6.2.7. COURS D'EAU : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

#### APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-24

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Hans Jr Gruenwald** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des cours d'eau :

- Cavagnal (Bassin 23 : Hudson 18,35% et Vaudreuil-Dorion 81,65%);
- Tributaire de la rivière Quinchien (Bassin 7 : Les Cèdres 31,10%, Saint-Lazare 26,05% et Vaudreuil-Dorion 42,85%).

Proposition adoptée.

#### APPELS D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Pont-Pigeon sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-25

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Hans Jr Gruenwald** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien du cours d'eau :

- Pont-Pigeon (Bassin 1 : Coteau-du-Lac 6,48%, Les Coteaux 4,82%, Saint-Clet 2,33%, Saint-Polycarpe 41,50%, Saint-Télesphore 10,98%, Saint-Zotique 2,37% et Sainte-Justine-de-Newton 31,52%).

Proposition adoptée.

### 6.2.8. COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE 2014

#### 6.2.8.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 188-3 SUR LES COMPÉTENCES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Marc Roy** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 188-3 modifiant les Règlements de déclaration de compétence numéros 188, 188-1 et 188-2** ».

#### 6.2.8.2. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2009-2013 avec la firme Transport Rolland Chaperon inc. et ses années d'option sont échus;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du service de collecte des matières organiques, incluant les résidus verts (feuilles d'automne), est prévue au printemps 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-26

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la collecte, le transport et la valorisation des feuilles d'automne pour l'année 2014.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée

### 6.2.9. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2014 : MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT l'article 127 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-11-27-23 à l'effet d'adopter les calendriers des séances 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-27

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de modifier** le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC adopté en novembre 2013 en déplaçant la séance ordinaire du mercredi 23 avril 2014, 19 h 30, au mercredi 30 avril 2014 à 19 h 30;

**qu'un avis public de la modification au calendrier des séances du conseil 2014 soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au *Code municipal*.

Proposition adoptée

### 6.2.10. GESTION DE L'AUTOASSURANCE MÉDICALE ET DENTAIRE : OCTROI DE CONTRAT

Monsieur le directeur général informe les membres qu'il y a eu stabilisation des primes malgré l'ajout d'employés.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a choisi l'autoassurance en matière médicale et dentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services rendus par l'institution financière SSQ Groupe financier en ce qui a trait à la gestion de l'autoassurance médicale et dentaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires :

02-120-00-282	30.47 %;
02-130-00-282	11.91 %;
02-220-00-282	2.89 %;
02-290-00-282	2.02 %;
02-320-00-282	2.01 %;
02-400-00-282	6.14 %;
02-454-00-282	13.90 %;
02-460-00-282	6.38 %;
02-590-00-282	2.05 %;
02-610-00-282	12.00 %;
02-690-00-282	4.47 %;
02-702-00-282	5.76 %;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-28

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'octroyer** un contrat d'une durée d'un (1) an, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, à l'institution financière SSQ Groupe financier pour la gestion de l'autoassurance médicale et dentaire et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général pour signer le contrat.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 6.2.11. REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST : DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS

Monsieur le directeur général informe les membres que douze (12) municipalités ont envoyé leur résolution de participation à ce regroupement. Une rencontre aura lieu le 7 ou 8 mai prochain. Une demande officielle sera envoyée aux municipalités.

### 7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

### 8. SÉCURITÉ

#### 8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

#### 8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

#### 8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

### 9. ENVIRONNEMENT

#### 9.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

#### 9.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

##### 9.2.1. MATIÈRES ORGANIQUES : INVENTAIRE

Monsieur le préfet suppléant invite monsieur Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux, à informer les membres sur les matières organiques. M. Herrbach mentionne qu'il faut faire l'inventaire des matières dans la MRC. Il faut faire l'identification du matériel et une étude complète afin de savoir quels sont les produits à traiter.

14-03-26-29

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de procéder** à l'embauche d'un stagiaire en gestion des matières organiques pour une période de quatre (4) mois, et **d'affecter** les dépenses à même le poste budgétaire 02 45200 339.

Proposition adoptée

##### 9.2.2. ÉCOCENTRE

Monsieur Guy Pilon demande d'avoir une liste des organismes accrédités par la MRC qui font du réemploi. Il y aura un suivi avec madame Anne Fortier, agente de développement en environnement à la MRC.

#### 9.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

### 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 10.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

##### 10.1.1. TRAIN DE BANLIEUE : RETARDS SUR LA LIGNE VAUDREUIL-HUDSON

CONSIDÉRANT QUE la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson est exploitée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), mais qu'elle appartient en partie à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP);

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a accusé un nombre record de retards en 2013;



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE ces retards ont d'importantes conséquences sur les usagers;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) fois sur dix (10) ces retards sont attribuables au CP, qu'ils soient liés aux travaux d'infrastructures ou aux passages de trains de marchandises en pleine heure de pointe, le tout au détriment de la ponctualité des trains de banlieue;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT et les municipalités investissent pour améliorer le réseau ferroviaire du CP;

POUR CES MOTIFS,

14-03-26-30

Il est proposé par monsieur **Sylvain Lemire**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **demande** à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique de **prendre** action quant à la récurrence des retards afin que ses citoyens puissent compter sur un service adéquat;

**que** la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique **respecte** les ententes intervenues entre les parties concernées;

**que** copie de la présente résolution **soit acheminée** à la Ville de Vaudreuil-Dorion pour suivi.

Proposition adoptée

### **11. DÉVELOPPEMENT**

#### **11.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

#### **11.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

### **12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Monsieur Guy Pilon informe les membres que la Commission de transport siège présentement pour savoir qui devrait gouverner le transport en commun dans la région de Montréal. Un mémoire sera déposé pour des recommandations futures.

### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **13.1. SIMULACRE D'ÉLECTION : DATE**

Monsieur le directeur général informe les membres que le mercredi 9 avril à 18 h aura lieu un simulacre d'élection pour le poste de préfet. Ce simulacre d'élection sera suivi d'un conseil extraordinaire.

#### **13.2. LETTRE AUX PARTIS POUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE**

Monsieur Marc Roy demande si une lettre sera envoyée à chaque parti afin de connaître leurs intentions concernant :

- le pôle logistique (qui créerait 20 000 emplois);
- l'hôpital.

Monsieur Guy Pilon rassure les membres que ces deux sujets sont bien connus.

### **14. RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore, demande des informations concernant l'entente avec Gaz Métropolitain. Il faut faire un suivi avec les petites municipalités afin d'avoir une compensation. Il y aura une réunion le 3 avril prochain avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant ce sujet. Monsieur le préfet suppléant va revenir aux membres sur le dossier.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudeuil-Soulanges

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est soulevée par les citoyens.

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

14-03-26-31

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 9.

Proposition adoptée.

  
JEAN A. LALONDE  
Préfet suppléant

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier